



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**ECONOMIQUE**  
**ET SOCIAL**



Distr.  
GENERALE  
E/1980/6/Add.26  
14 avril 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,  
SOCIAUX ET CULTURELS

Rapports présentés par les Etats parties au Pacte, conformément  
à la résolution 1988 (LX) du Conseil, au sujet des droits faisant  
l'objet des articles 10 à 12

Additif

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD<sup>22</sup>

/8 avril 1981/

---

\* Le présent document, qui contient la troisième partie du rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, traite de l'application des droits faisant l'objet des articles 10 à 12 du Pacte dans les îles Anglo-Normandes et dans l'île de Man. Les deux premières parties du rapport du Royaume-Uni sont respectivement reproduites dans les documents E/1980/6/Add.16 et Add.25.

Les textes de loi auxquels le rapport fait référence et qui ont été fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni peuvent être consultés, dans leur langue originale, aux archives du Secrétariat.

NOTE

Sur le plan constitutionnel, les îles Anglo-Normandes et l'île de Man ne font pas partie du Royaume-Uni mais constituent des dépendances de la Couronne. Ces îles ont leurs propres parlements, tribunaux et systèmes administratifs et budgétaires. Le Gouvernement du Royaume-Uni est directement responsable de la défense et des relations extérieures des îles et c'est la Couronne qui doit, en dernier ressort, veiller à ce que ces îles soient bien gouvernées.

/...

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LES ETATS DE GUERNSEY AU SUJET DES DROITS  
FAISANT L'OBJET DES ARTICLES 10 A 12 DU PACTE INTERNATIONAL  
RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS  
(SEPTEMBRE 1979)

Population : 56 025 habitants (1976)      Superficie : environ 70 km<sup>2</sup>

ARTICLE 10. PROTECTION DE LA FAMILLE, DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Dans le bailliage de Guernesey, les mariages ne peuvent être contractés qu'avec le libre consentement des parties en cause. Le bénéfice des prestations de sécurité sociale est accordé aux mères dans le besoin. Le statut des enfants et des adolescents est protégé par la législation suivante : loi ayant rapport à la protection des enfants et jeunes personnes, 1917; loi sur les enfants et les jeunes personnes (Guernesey) loi de 1967; loi (amendée) sur les enfants et les jeunes personnes (Guernesey) loi de 1971.

ARTICLE 11. DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Les Etats de Guernesey entendent encourager la croissance économique et l'amélioration des conditions d'existence. Grâce à des efforts soutenus, il a été possible de diversifier l'économie locale. Le tourisme et l'agriculture constituent les principales activités économiques d'Amigny et de Sercq, activités qui se sont avérées stables et rentables. Le bailliage n'apporte qu'une contribution négligeable aux ressources alimentaires mondiales du fait de ses dimensions exigües.

ARTICLE 12. DROIT A LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

Le bailliage s'efforce de réaliser les objectifs définis dans cet article (voir le rapport pour 1978 du Medical Officer of Health).

RAPPORT PRESENTE PAR LES ETATS DE JERSEY AU SUJET DES DROITS  
FAISANT L'OBJET DES ARTICLES 10 A 12 DU PACTE RELATIF AUX  
DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (SEPTEMBRE 1979)

Population : 74 470 habitants (1976)      Superficie : environ 116 km<sup>2</sup>

ARTICLE 10. PROTECTION DE LA FAMILLE, DE LA MERE ET DE L'ENFANT

1 L'application des dispositions de cet article est assurée par les lois suivantes :

Loi sur les enfants (Jersey) (1969), telle qu'elle a été amendée.

Loi de 1930 sur l'emploi de femmes, jeunes personnes et d'enfants

Loi de 1969 concernant l'allocation pour enfants à charge (Jersey).

Loi de 1929 sur l'âge du mariage.

Loi sur le mariage des mineurs (Jersey) (1961).

Loi sur le mariage (interdisant les mariages consanguins) (Jersey) 1949.

Les détails relatifs à l'allocation familiale et aux prestations de sécurité sociale ont été présentés dans le cadre de différentes conventions de l'OIT traitant de ces sujets. Se référer également à la réponse donnée au sujet des droits visés à l'article 9 du Pacte (E/1978/8/Add.9).

Outre le système qui facilite l'achat de logements bon marché pour les résidents de Jersey, il existe un système de subvention des loyers qui établit un lien entre les loyers en vigueur à Jersey et le montant du revenu familial.

ARTICLE 11. DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Droit à une nourriture suffisante

2 La commercialisation des produits et la préservation des sols agricoles constituent les principales mesures visant à améliorer l'agriculture locale. Sur le plan de la commercialisation, des subventions sont accordées aux exploitants dont les exportations sont acheminées par des filières agréées. En ce qui concerne la protection des sols, toute terre considérée à usage agricole ne peut être exploitée que par un agriculteur reconnu compétent. Parmi les autres mesures destinées à améliorer les structures agricoles figurent notamment un système de prêts accordés à des conditions préférentielles et un régime de subvention grâce auquel les exploitants sont indemnisés si le rendement de leurs sols est insuffisant :

/...

Loi relative aux exploitations agricoles (Contrôle des ventes et des baux) (Jersey) (loi de 1974).

Loi sur la protection des terres agricoles (Jersey) (loi de 1964).

Loi sur la commercialisation des produits agricoles (Jersey) (loi de 1953).

Loi sur les rendements agricoles (Jersey) (loi de 1947).

Loi sur l'agriculture (Prix garantis et assistance financière) (Jersey) (loi de 1965).

Loi sur l'agriculture (Prêts et garanties) (Jersey) (loi de 1974).

3,4 Le Département de l'agriculture a créé une section expérimentale et une équipe d'experts spécialisés dans presque tous les domaines de l'agriculture et de l'horticulture. De nouvelles expériences sont constamment tentées et leurs résultats ont permis d'accroître les rendements et de réaliser des économies.

Le Département publie un mensuel d'information pour renseigner et conseiller les exploitants. Les services de formation du Ministère cherchent à attirer les jeunes vers l'agriculture et à améliorer la qualification de ceux qui travaillent déjà la terre.

Sur le plan de l'élevage, des subventions sont versées aux éleveurs qui rendent compte de la production de lait de leur bétail, tandis que des prestations complémentaires sont versées au titre des exploitations dont les sols ne satisfont pas à des normes minimales.

#### ARTICLE 12. DROIT A LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

Outre les informations fournies dans le cadre d'autres conventions relatives au même sujet, le rapport pour 1979 du Medical Officer of Health fait le point de la situation dans l'île en ce qui concerne les domaines faisant l'objet de cet article.

RAPPORT PRESENTE PAR L'ILE DE MAN AU SUJET DES DROITS FAISANT L'OBJET  
DES ARTICLES 10 A 12 DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (SEPTEMBRE 1979)

Population : 60 496 habitants (1976)      Superficie : environ 572 km<sup>2</sup>

Le Gouvernement de l'île de Man s'efforce constamment d'offrir à ses administrés des conditions de bien-être économique, social et culturel comparables à celles dont jouissent les habitants du Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe occidentale.

Afin de garantir le maintien des avantages de ce qu'on appelle parfois "l'Etat Providence", le Tynwald (Parlement et Cour d'administration de Manx) met en oeuvre des textes de lois qui, pour être d'origine locale, ne s'inspirent pas moins de la législation en vigueur au Royaume-Uni, quand ils ne la reproduisent pas intégralement, tout en comportant certaines modifications rendues nécessaires ou souhaitables pour tenir compte des particularités administratives et juridiques de l'île.

Du fait de l'exiguïté de l'île de Man, des dimensions modestes de sa population et de l'absence de complexes industriels importants ou d'une main-d'oeuvre ouvrière nombreuse, les pressions économiques et sociales qui s'exercent sur la population de l'île de Man ne sont pas toujours du même ordre ou de la même échelle que celles qui jouent au Royaume-Uni ou dans le reste de l'Europe occidentale; le Gouvernement de l'île de Man est donc souvent amené, pour faire face à ces pressions, à prendre des mesures législatives qui revêtent un caractère souvent plus pragmatique que dans les régions plus industrialisées et peuplées d'Europe occidentale.

ARTICLE 10. PROTECTION DE LA FAMILLE, DE LA MERE ET DE L'ENFANT

La législation de l'île de Man sur le soutien et la protection de la famille, en tant que cellule naturelle et fondamentale de la société, s'aligne sur celle de l'Angleterre et du Pays de Galles dans les domaines du mariage, du bénéfice des allocations familiales et des prestations de sécurité sociale, du statut de la jeunesse et de l'enfance, du régime de l'impôt sur le revenu, des pensions alimentaires, des biens de la femme mariée et du régime matrimonial. Une nouvelle législation est en cours d'élaboration en ce qui concerne les questions de légitimité et d'adoption des enfants.

A. Protection de la famille

4 Le Tynwald a pris par ordonnance la décision d'étendre à l'île de Man l'application des dispositions de la loi de 1975 concernant l'allocation pour enfants à charge au Royaume-Uni et de la réglementation prise en vertu de cette loi. Cette allocation hebdomadaire imposable est de 4 livres par enfant,

/...

indépendamment du revenu familial. Les familles monoparentales reçoivent une allocation hebdomadaire complémentaire de 2,50 livres au titre du premier enfant.

Au 31 décembre 1979, 7 225 familles dont les deux parents étaient présents au foyer et 556 familles monoparentales bénéficiaient de cette allocation au titre de 14 442 enfants.

Les contribuables de l'île de Man bénéficient, le cas échéant, d'abattements fiscaux pour enfants à charge si ceux-ci ont moins de 16 ans ou étudient à plein temps, mais les allocations pour enfants sont imposables sur le territoire de l'île de Man.

### B. Protection de la maternité

3 Le Tynwald a pris, par ordonnance, la décision d'étendre à l'île l'application des lois sur la sécurité sociale qui ont été votées de 1973 à 1979 au Royaume-Uni. Les prestations de maternité comprennent une allocation de 25 livres au titre de chaque naissance et une allocation hebdomadaire de 18,50 livres qui est versée pendant 18 semaines aux mères qui travaillent. Cette allocation est versée 11 semaines avant la semaine où a lieu l'accouchement et six semaines après celle-ci. Les bénéficiaires peuvent également recevoir une prime complémentaire liée au montant de leurs revenus, en prenant pour base l'année fiscale antérieure. Le montant de cette prime varie entre 20 et 17,76 livres par semaine.

5 La loi sur la sécurité sociale prévoit le versement d'une allocation de veuvage ainsi que d'une prime complémentaire au titre des enfants à charge. Cette dernière (qui est à présent de 7,10 livres par semaine) est versée tant que l'enfant est d'âge scolaire ou jusqu'à l'âge de 19 ans, s'il continue de fréquenter une école.

Des dispositions complémentaires sont prévues pour les familles monoparentales tant au titre des primes complémentaires que du complément de revenu familial. La prime versée aux familles monoparentales peut atteindre 6 livres par semaine (au lieu de 4 livres par semaine dans les autres cas) avant que ce montant ne soit réduit; si la personne qui a une famille à charge travaille et perçoit un faible salaire, il suffit qu'elle travaille 24 heures par semaine pour être considérée comme travaillant à plein temps et pouvoir prétendre au versement du complément de revenu familial (au lieu de 32 heures dans les autres cas).

## ARTICLE 11. DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

A La décision, prise par ordonnance, d'appliquer à l'île de Man les dispositions des lois sur la sécurité sociale du Royaume-Uni a permis aux personnes qui sont au chômage, malades, à la retraite ou qui perçoivent de faibles revenus de bénéficier des avantages sociaux ainsi que d'une garantie de revenu.

/...

Les prestations suivantes sont versées sur le territoire de l'île de Man :

Allocation de chômage  
Prestation en cas de maladie et d'invalidité  
Prestation de maternité  
Allocation de veuvage  
Prestations versées au tuteur et allocation spéciale pour enfant à charge  
Pension de retraite  
Capital-décès  
Accidents du travail  
Prime d'assiduité  
Régime d'assurance-accident individuelle  
Pension d'invalidité non contributive  
Allocations de soins aux invalides  
Allocations d'immobilisation  
Pension versée aux personnes âgées  
Retraite complémentaire et pension destinée aux personnes âgées  
Complément de revenu familial  
Prestations complémentaires  
Allocation pour enfants à charge

Les prestations de base sont complétées par les avantages prévus au titre de la loi sur les prestations complémentaires pour permettre à tous d'accéder à ce que le Tynwald considère comme un niveau de vie suffisant. Cette loi prévoit également des formes d'assistance en nature. Les maisons de retraite abritent 3,3 p. 100 de l'ensemble des titulaires de pensions de l'île qui ont besoin de soins; ces établissements offrent des services d'un niveau élevé. La loi sur l'assistance nationale autorise le Conseil à créer des foyers pour ceux qui ont besoin de soins et pour promouvoir le bien-être des aveugles, sourds-muets et autres personnes souffrant d'un handicap important et permanent par suite d'une maladie, d'un accident ou d'une difformité congénitale.

Afin de protéger la population et les ressources sociales de l'île de mouvements migratoires injustifiés en provenance d'autres territoires, mouvements auxquels participent des individus qui ne peuvent ou ne veulent pas se donner un niveau de vie minimum acceptable, les prestations complémentaires ne sont normalement versées qu'aux personnes qui entretiennent certains liens familiaux avec les habitants de l'île de Man.

#### Droit à une nourriture satisfaisante

1 Le Conseil de l'agriculture et des pêcheries de l'île de Man est responsable de la promotion, du développement, de l'organisation et de l'animation du mouvement coopératif au sein des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et des pêcheries, ainsi que de la création et de l'entretien d'une ferme expérimentale sur le territoire de l'île. Le passage suivant d'une résolution du Tynwald, en date du 21 février 1979, illustre sans doute le mieux la politique générale adoptée dans ce domaine :

/...

"Le Gouvernement de l'île de Man a pour politique de préserver la prospérité de l'agriculture et des pêcheries de l'île de Man; à cette fin et dans le but de rassurer ceux qui participent à ces activités, le Tynwald affirme que, sous réserve de la reconnaissance et de la mise en oeuvre complète par le Conseil de l'agriculture et des pêcheries des politiques de la Communauté économique européenne compatibles avec les relations que l'île de Man entretient avec la CEE, le Conseil de l'agriculture et des pêcheries aura pour politique d'octroyer à l'agriculture et aux pêcheries une aide comparable à celle qui est accordée à ces mêmes industries au Royaume-Uni, indépendamment de l'aide qui peut éventuellement provenir du Royaume-Uni ou de la Communauté économique européenne."

Dans le cadre de cette politique générale, le Conseil s'efforce d'utiliser au maximum les ressources locales afin d'assurer, dans la mesure du possible, l'autosuffisance de l'île en ce qui concerne les principaux produits alimentaires. Cette politique a en outre l'avantage, du point de vue stratégique, dans un monde où sévissent souvent les grèves, de protéger la population de l'île dans les cas où l'approvisionnement d'aliments de base serait interrompu.

2,3 L'agriculture de l'île est mixte et repose essentiellement sur de petites exploitations; sa structure traditionnelle permet de répondre aux besoins alimentaires de la population mais n'est pas orientée vers l'exportation.

Pour encourager les éleveurs et les agriculteurs à améliorer les terres et à accroître leur rendement, le gouvernement leur fournit des fonds sous forme de subventions ou de prêts. L'aide peut porter sur les bâtiments, le matériel ou le drainage et elle est renforcée dans le cas des exploitants agricoles travaillant dans des conditions défavorables (par exemple dans les terres hautes).

Outre l'aide financière, il existe des mesures d'appui à la production qui visent à encourager l'exploitation de zones moins favorisées, la production de bétail de qualité et une meilleure utilisation des engrais pour augmenter la productivité des terres. Le Conseil a également financé, en même temps que le Trésor, la construction d'un abattoir moderne enregistré auprès de la CEE ainsi que d'une laiterie, et il continue à fournir les fonds nécessaires pour améliorer ces installations afin d'assurer une production hygiénique de viande et de produits laitiers.

Le Conseil a mis au point un nouveau système d'enregistrement des taureaux, béliers et verrats et, dans le cadre de son service d'insémination artificielle, dispose d'une grande variété de reproducteurs de bonnes races laitières ou de races produisant de la viande de qualité. A sa propre ferme pilote, le Conseil fait l'élevage des bovins, des ovins et des porcins en vue de leur vente aux éleveurs locaux pour qu'ils les utilisent à des fins de reproduction. Parmi les services que le gouvernement fournit pour améliorer l'élevage, on mentionnera l'enregistrement de la production laitière, le contrôle des machines à traire, l'enregistrement de production de viande et les tests de fécondité des taureaux.

En fournissant des avis techniques gratuits, les services consultatifs visent à aider les éleveurs et les agriculteurs à améliorer l'efficacité et la productivité de tous les aspects de l'agronomie, de l'élevage, de la gestion agricole, de l'horticulture et de la mécanisation. Elle fournit également des services pour l'analyse des sols, et l'ensilage, etc.

A la ferme pilote du Conseil, des travaux de développement viennent compléter l'élevage et l'agriculture à des fins commerciales, et une formation agricole est dispensée aux jeunes. En outre, des conférences sont organisées par le Conseil pour les éleveurs et les agriculteurs sur des sujets les intéressant; ces conférences se donnent généralement à l'occasion des réunions du Club des jeunes exploitants agricoles et sont ouvertes au public. Il n'y a pas de formation agricole à plein temps, mais dans le cadre du Collège de formation continue, le personnel des services consultatifs donne un cours à temps partiel qui conduit à un diplôme intitulé "City and Guilds Certificate in Agriculture".

B3 En ce qui concerne les eaux qui entourent l'île, la juridiction du Gouvernement de l'île de Man s'exerce à l'intérieur de la limite territoriale des 3 milles, alors que les eaux s'étendant entre les limites de 3 milles et de 12 milles relèvent de la juridiction du Gouvernement du Royaume-Uni en consultation avec celui de l'île de Man.

L'île est entourée de bons fonds de pêches comportant une grande variété de poissons de fond et de poissons pélagiques ainsi que des crustacés et des mollusques que l'on peut pêcher tout au long de l'année. Sa situation dans la mer d'Irlande est particulièrement favorable et permet à la fois la pêche côtière et l'entreposage et le traitement des prises de bateaux qui opèrent à partir de l'île de Man et d'autres ports de la mer d'Irlande. Le Conseil a pour politique générale en matière de pêcheries de promouvoir ainsi le développement à long terme de l'île, en encourageant en même temps la flotte locale et l'apport de bateaux qui ne sont pas originaires de Man.

Tout en encourageant la pêche, le gouvernement cherche également à assurer l'avenir de l'industrie en faisant appliquer des mesures de conservation, notamment des restrictions sur la prise des poissons trop jeunes ainsi que l'imposition d'un contingent et de saisons de clôture de la pêche pendant le frai.

Le gouvernement fournit une assistance financière aux pêcheurs commerciaux sous forme de prêts et de subventions afin d'encourager l'achat de bateaux neufs ou d'occasion et l'acquisition de matériel permettant d'améliorer l'efficacité ou la diversification des activités de pêche.

4 Le traitement courant des maladies des animaux incombe aux vétérinaires, mais la lutte contre ces maladies relève du Département de la santé animale du Conseil. On a tiré profit au maximum de la situation relativement isolée de l'île qui a réussi à éliminer la tuberculose, la brucellose et l'oestre, grâce à un contrôle strict des importations de bétail et de viande. On n'a pas enregistré la présence d'autres maladies importantes.

/...

Un système de délivrance de certificats pour les pommes de terre de semence assure un niveau élevé de qualité, qu'il s'agisse des pommes de terre utilisées localement ou de celles qui sont destinées à l'exportation. Le Parlement a été saisi de projets de lois visant à aligner la législation phytosanitaire sur celle qui est en vigueur au Royaume-Uni.

5 Les programmes de commercialisation de l'île et ses arrangements internes servent à garantir l'emploi et le niveau de vie des producteurs de bétail et de produits laitiers - les principaux secteurs de l'industrie agricole de l'île. Les produits agricoles parviennent sur le marché par une filière privée ou par l'intermédiaire d'organisations officielles de producteurs. La Société de commercialisation agricole (Agricultural Marketing Society), qui a été créée par une loi spéciale, est une organisation de producteurs à gestion démocratique qui dispose de pouvoirs étendus pour contrôler et organiser la commercialisation du lait, des animaux de boucherie et des pommes de terre. Les trois associations qui sont regroupées dans cette organisation achètent et vendent la plus grande partie du lait et des animaux de boucherie et réglementent les ventes de pommes de terre destinées à la consommation. La structure des prix à la production pour le lait et les animaux de boucherie est analogue à celle du Royaume-Uni, mais les pommes de terre font l'objet d'un contrôle des prix fixé par la loi, de manière à ce que le producteur, le grossiste et les détaillants aient une marge de profit suffisante, sans que les intérêts du consommateur soient négligés. Un contrôle analogue s'exerce sur le prix des oeufs et, au moment des fêtes de fin d'année, sur le prix des volailles.

#### Droit à un logement satisfaisant

Des logements à loyers subventionnés sont fournis à ceux qui n'ont pas les moyens d'acquérir leur propre logement. Il s'agit notamment des personnes âgées valides, qui sont logées dans des unités d'habitation qui leur sont réservées et qui sont contrôlées par les autorités locales dans diverses parties de l'île. Le Conseil d'administration locale supervise toutes les autorités chargées du logement et est lui-même responsable de 18 districts dans ce domaine. Pour les personnes qui remplissent les conditions de résidence voulues et qui souhaitent être propriétaires de leur maison mais n'ont pas suffisamment de fonds, il existe un programme d'aide du gouvernement pour l'acquisition, la construction ou l'amélioration de maisons.

Pour assurer des conditions de logement satisfaisantes, un confort suffisant et un environnement adéquat, le Conseil d'administration locale gère un service d'urbanisme et d'aménagement et partage avec les autorités locales la responsabilité de l'application des règlements concernant la construction.

La politique économique générale du gouvernement tend à promouvoir la croissance continue de l'économie, l'amélioration du niveau de vie et le développement d'activités créatrices de revenus, tout en tenant compte de leurs effets éventuels sur l'environnement et la qualité de la vie.

/...

## ARTICLE 12. DROIT A LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

A Le Conseil des services de santé de l'île de Man a institué un service médical complet, dans le cadre des responsabilités de l'Etat Providence, en vertu des National Health Service Acts of Tynwald. Ces lois ont pour objet de promouvoir l'établissement et l'opération sur l'île de Man d'un service de santé complet destiné à promouvoir la santé physique et mentale de la population de l'île et à garantir la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies.

Le Conseil a appliqué et continue d'appliquer des politiques visant à améliorer les services de santé de l'île et n'épargne aucun effort pour se tenir au courant des progrès de la médecine, lesquels entraînent souvent le recours à des méthodes de traitement complexes et coûteuses.

B1 L'île a un programme de soins complets de maternité. Tous les généralistes de l'île possèdent des connaissances d'obstétrique et, en outre, le Service consultatif d'obstétrique et de gynécologie à l'hôpital général a été récemment renforcé. Pratiquement toutes les naissances ont lieu à la maternité moderne et bien équipée de l'hôpital principal, où les accouchements sont supervisés par une sage-femme qualifiée ou par un généraliste; les cas exigeant une attention spéciale sont confiés à un consultant.

Les soins aux nouveau-nés sont dispensés par le service de pédiatrie et par un pédiatre consultant qui vient du Royaume-Uni, selon les besoins.

2 Les infirmières-visiteuses qui appartiennent au service infirmier de la collectivité fournissent toute une série de prestations aux mères et aux enfants, notamment des cours de relaxation, des centres de consultation pour soins aux nourrissons et des visites à domicile. Les soins de santé pour les jeunes enfants ont récemment été étendus grâce à la création d'un programme de développement du dépistage des maladies pour les enfants d'âge préscolaire, qui est supervisé par le médecin fonctionnaire de la santé publique et qui est administré par les généralistes et les infirmières-visiteuses. Ce programme permet de suivre tous les enfants de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école, moment à partir duquel ils passent sous la responsabilité du service médical scolaire.

D'autres mesures visant à protéger la santé et le bien-être des enfants de l'île sont le programme de vaccination, un programme de distribution de lait pour les familles nécessiteuses, ainsi que l'appui et les conseils du personnel infirmier de la collectivité dispensés aux familles où se présentent des problèmes.

3 Le Conseil veille à l'application de tout un ensemble de lois ayant trait à la sécurité des travailleurs de l'agriculture et il peut, par voie de réglementation, interdire et contrôler les pratiques jugées dangereuses. Il est également prévu que l'employeur qui est un exploitant agricole doit assurer ses employés contre les accidents et les maladies liés à l'emploi. Le Conseil fait également appliquer les lois concernant la sécurité des médicaments utilisés par les vétérinaires, des engrais et des produits d'alimentation des animaux.

/...

Le Conseil des salaires de l'agriculture, organisme créé en vertu d'une législation spéciale, fixe les salaires minima et autres prestations pour les travailleurs agricoles.

5,6 La politique du Conseil des services de santé, qui consiste à maintenir constamment à l'examen les besoins de l'île en matière de santé, a conduit à un accroissement graduel mais continu des spécialisations et du nombre de consultants au Noble's Hospital à Douglas, un hôpital pour les cas d'urgence de 274 lits. Tous les types de soins d'urgence sont dispensés par les 18 consultants, appuyés pour certaines spécialisations par des consultants-visiteurs venant du Royaume-Uni. En outre, il existe une liaison étroite avec les centres de radiothérapie, de chirurgie thoracique et de neurochirurgie de Liverpool, où les patients de l'île de Man peuvent être traités le cas échéant.

En 1970, on a entrepris d'importants travaux de reconstruction du General Hospital de 274 lits, qui ont coûté 1 750 000 livres et qui ont pris cinq ans. Le projet comprend la construction de nouveaux bâtiments et le réaménagement des bâtiments existants. On a construit six nouvelles salles ainsi que de nouveaux départements de soins ambulatoires et une nouvelle salle des accidentés; en outre, des améliorations importantes ont été apportées aux services de radiologie, de physiothérapie à l'École de formation aux soins infirmiers, au service de soins intensifs et au service d'hémodialyse. La dernière addition à l'hôpital a été une nouvelle aile de gériatrie pour résidents et patients suivant des traitements ambulatoires. Comme progrès important dans les soins aux personnes âgées, il convient de mentionner l'ouverture de l'hôpital ambulatoire destiné à réduire les patients pour les mettre à même de mener une vie indépendante.

On a également procédé à des améliorations au Ramsey Cottage Hospital, dans le nord de l'île. Un réaménagement du bloc opératoire a permis d'accroître la diversité des opérations pouvant y être pratiquées. Cela permet à un plus grand nombre de patients d'être soignés dans leur propre district.

Les services destinés aux malades mentaux sont groupés au Ballamona Hospital et il existe des centres de consultation dans plusieurs parties de l'île. La diversité des soins dispensés à cet hôpital n'a cessé de s'accroître. Les progrès les plus récents ont été la création d'un centre de formation pour les adultes et une augmentation des foyers réservés. Le personnel comprend deux consultants et quatre assistants médicaux en psychiatrie.

La politique du Conseil, qui consiste à maintenir constamment la situation à l'examen, s'est reflétée dans les services de médecine générale par l'accroissement constant du nombre des médecins, qui a atteint le chiffre de 31 au 1er avril 1980. L'amélioration des installations chirurgicales est activement encouragée par l'intérêt que porte le Conseil à la construction des centres de santé. Une récente innovation a été l'affectation de personnel du service infirmier et de la collectivité auprès des médecins pratiquant en groupe et des médecins travaillant individuellement, ce qui devrait améliorer le niveau déjà élevé des soins aux patients.

/...

Il y a sur l'île 12 dentistes et 9 opticiens et des consultants au General Hospital dispensent également des soins dentaires ou ophtalmologiques. Le Conseil, en coopération avec les associations professionnelles respectives, surveille régulièrement la situation pour voir s'il est nécessaire d'augmenter le nombre des spécialistes de ces branches eu égard à l'augmentation de la population.

Au cours des 10 dernières années, les effectifs du service infirmier de la collectivité ont presque doublé, et les services qu'il fournit à la collectivité sont constamment surveillés et renforcés selon les besoins. Un médecin fonctionnaire de la santé et un superintendant du service infirmier supervisent la prestation de services tels que soins post-cure, aide à domicile, soins aux mères et aux enfants, soins d'obstétrique, examen de la santé, prévention des maladies et un service récent de chirurgie podicure à domicile pour les personnes âgées.

Les services dispensés par le Conseil sont entièrement financés par le Gouvernement de l'île de Man et sont gratuits pour tous les résidents de l'île, à l'exception du versement de sommes peu élevées pour les traitements dentaires et ophtalmologiques et d'une participation modeste de 30 pences pour chaque médicament.

-----